

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-305

présenté par

M. Rancoule, M. Allisio, Mme Mélin, Mme Auzanot, M. Muller, Mme Sabatini, M. Barthès, M. Tivoli, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Villedieu, M. Taverne, M. Taché de la Pagerie, M. Sabatou, M. Schreck, M. Salmon, Mme Roullaud, M. Ménagé, Mme Robert-Dehault, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, Mme Ranc, Mme Pollet, M. Odoul, M. Rambaud, M. Beaurain, M. Pfeffer, Mme Menache, Mme Lelouis, M. Meurin, M. Hébrard, M. Meizonnet, M. Mauvieux, M. Bryan Masson, M. Loubet, Mme Alexandra Masson, M. Marchio, Mme Martinez, M. Lottiaux, Mme Lorho, Mme Loir, Mme Hamelet, M. Lopez-Liguori, Mme Levavasseur, Mme Le Pen, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, M. Jacobelli, Mme Laporte, M. Giletti, M. Jolly, Mme Dogor-Such, M. Grenon, M. Houssin, M. Guinot, M. Guitton, Mme Grangier, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, M. Gillet, M. Girard, M. Chenu, M. Frappé, M. Falcon, Mme Galzy, Mme Frigout, M. François, Mme Engrand, M. de Lépinau, M. Dragon, Mme Cousin, M. Dessigny, Mme Diaz, M. de Fournas, M. Catteau, Mme Colombier, Mme Da Conceicao Carvalho, Mme Bordes, M. Buisson, M. Chudeau, M. Cabrolhier, M. Bovet, M. Bentz, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, M. Ballard, M. Berteloot, M. Baubry et M. Bilde

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Justice »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Justice judiciaire	0	0
Administration pénitentiaire	400 000	0
Protection judiciaire de la jeunesse	0	0
Accès au droit et à la justice	0	0
Conduite et pilotage de la politique de la justice	0	0
Conseil supérieur de la magistrature	0	400 000
TOTAUX	400 000	400 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à renforcer les fonds pour le soutien et la formation de l'administration pénitentiaire.

En effet, il apparaît absolument nécessaire de donner plus de moyens aux services pénitenciers, à l'École nationale d'administration pénitentiaire ou encore aux services de renseignements pénitenciers qui subissent à la fois de plein fouet l'inflation tout en ayant besoin de financements croissants. C'est la condition pour garantir les financements pour les formations de personnels qui font de plus en plus face à des prisons surpeuplées et des épisodes fréquents de violences.

Ainsi, cet amendement vise à prélever 400.000 euros sur le programme 335 « Conseil supérieur de la magistrature », hors titre 2, dans son action 01 « Conseil supérieur de la magistrature », pour le besoin de la recevabilité, pour ensuite les créditer au programme 107 « Administration pénitentiaire », dans son action 04 « soutien et formation ».